

50 - Soutien à la Brasserie de l'Espace de Planoise

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Brasserie de l'Espace de Planoise est dans sa quatrième année d'exploitation. Au titre de son action d'insertion, l'association s'est vue attribuer dans la première programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale une subvention de 6 500 €.

Par ailleurs, dans le cadre du projet initial, il a été confié par la Ville (et son CCAS) à la Brasserie de l'Espace en complément de son activité d'insertion, un rôle d'acteur dans l'animation de la vie sociale du quartier, dans la promotion de la citoyenneté, création et maintien d'un lien social. Ce rôle se concrétise notamment par une série de manifestations à caractère culturel et socio-éducatif organisées par la Brasserie de l'Espace sous forme en autres de : conférences, débats, concerts...

Cette action nécessite un accompagnement complémentaire par la Ville de Besançon (et son CCAS) au titre de l'année 2012.

Pour la Ville de Besançon, la dépense complémentaire envisagée s'élèvera à 10 000 € : (6 000 € du service Vie associative et 4 000 € de la mission Emploi insertion).

En cas d'accord, la dépense totale de 10 000 € sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 47047 qu'il conviendra d'abonder par le déplacement de crédits suivant :

4 000 € en provenance de l'imputation 65.90/6574.006009 CS 10067 de la Mission Emploi Insertion.

A noter qu'un financement complémentaire de 9 000 € pourrait être proposé par le prochain Conseil d'Administration du CCAS de Besançon dans le cadre d'un contrat d'objectif.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la Brasserie de l'Espace.

«Mme Catherine GELIN : C'est une entreprise d'insertion et je voulais savoir quel est le plan d'accompagnement qui a été défini pour que cette entreprise reste pérenne car là il y a beaucoup d'acteurs qui vont participer pour la remettre à flots. Quelles actions sont envisagées et qui va s'en occuper ? Est-ce que ce sont les personnels qui y travaillent ou un soutien des cabinets d'études ?

Mme Annie MENETRIER : Une mesure est prise pour que l'entreprise puisse continuer son activité de brasserie et puisse envisager de manière pérenne la suite.

Mme Catherine GELIN : On rediscutera de ce point à la fin de l'année.

M. LE MAIRE : On va peut-être attendre un peu car on ne peut plus enregistrer.

On va suspendre la séance 3 mn - 4 mn, vous n'êtes pas obligés de quitter votre place. On enregistre avec un smartphone et ce n'est pas terrible quand même, donc on va attendre pour avoir un enregistrement correct.

Quels sont ceux qui sont contre ce dossier ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 3 et 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2012.